

AGORA



Education aux médias
et à l'information, pour
la liberté d'expression



GUIDE POUR LES PARCOURS AGORA

seine · saint · denis
LE DÉPARTEMENT


**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Seine-Saint-Denis

SOMMAIRE

Qu'est-ce que l'éducation aux médias et à l'information ?.....	3
Focus n°1 : Les cinq lois de l'éducation aux médias et à l'information selon l'UNESCO.....	5
Qu'est-ce que le Programme AGORA ?.....	6
Focus n°2 : Les différents niveaux du Programme AGORA.....	7
Comment intervenir en classe ?.....	8
Sur quelles ressources pédagogiques s'appuyer ?.....	10
Annexe : La Charte AGORA.....	12

Pour toute information concernant les parcours AGORA :

Marion Clerc

01 43 93 79 58

agora@seinesaintdenis.fr

Qu'est-ce que l'éducation aux médias et à l'information ?

À l'école, au collège et au lycée, l'objectif d'une éducation aux médias et à l'information (EMI) est de permettre aux élèves d'exercer leur citoyenneté dans une société de l'information et de la communication, de former des citoyen·ne·s éclairé·e·s et responsables, capables de s'informer de manière autonome en exerçant leur esprit critique¹.

L'EMI s'inscrit dans :

- le socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- le parcours citoyen ;
- le parcours d'éducation artistique et culturelle.

L'EMI recouvre une multiplicité d'enjeux : évolution des modes de production et du traitement de l'information à l'ère numérique, lutte contre la désinformation et les théories du complot, usage maîtrisé des réseaux sociaux, renforcement de la tolérance et de l'esprit critique, transmission des valeurs républicaines...

L'EMI se décline au sein des cinq domaines du socle de compétences :

Domaine 1 : Les langages pour penser et communiquer.

Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit.

→ Exemples d'activités en EMI : rédiger un article ; réaliser une interview.

Domaine 2 : Les méthodes et outils pour apprendre.

Organiser son travail personnel ; coopérer et réaliser des projets collectifs ; accéder à l'information et à la documentation ; se servir des outils numériques pour échanger et communiquer.

→ Exemples d'activités en EMI : organiser et participer à une conférence de rédaction ; créer un contenu médiatique à partir d'une recherche documentaire ; identifier les spécificités de chaque média.

Domaine 3 : La formation de la personne et du citoyen.

Exprimer sa sensibilité, ses opinions, respecter les autres ; connaître le droit ; réfléchir et faire preuve de discernement ; être responsable, développer le sens de l'engagement et de l'initiative.

→ Exemples d'activités en EMI : connaître les fondements et principes de la liberté d'expression et de la liberté de la presse ; respecter le droit d'auteur et le droit à l'image ; s'engager dans un média scolaire.

Domaine 4 : Les systèmes naturels et les systèmes techniques.

Connaître et savoir mener une démarche scientifique ; faire preuve de curiosité et aiguïser son sens de l'observation ; être capable de résoudre des problèmes.

→ Exemples d'activités en EMI : savoir établir un protocole d'enquête ; croiser les sources et veiller au respect du pluralisme.

¹ « Une nouvelle dynamique pour l'éducation aux médias et à l'information. Généralisation de l'éducation aux médias et à l'information. » Circulaire du 24-1-2022 du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Domaine 5 : Les représentations du monde et de l'activité humaine.

Comprendre les sociétés dans le temps et dans l'espace ; interpréter des productions culturelles humaines ; connaître le monde social contemporain.

- Exemples d'activités en EMI : savoir contextualiser un événement, une information ; créer un contenu médiatique en lien avec l'étude d'une œuvre artistique.

L'EMI est également pleinement intégrée au sein de l'enseignement moral et civique (EMC).

Ce dernier s'articule autour de 4 domaines :

1. la sensibilité ;
2. la règle et le droit ;
3. le jugement ;
4. l'engagement.

De la maternelle au lycée, l'EMI s'articule avec les programmes scolaires en ciblant quatre champs de compétences :

1. La culture informationnelle

- Déclinaisons au collège : rechercher, exploiter de manière raisonnée et organiser l'information.

2. Les productions médiatiques

- Déclinaisons au collège : écrire, créer, publier, réaliser une production collective

3. Les droits et responsabilités

- Déclinaisons au collège : connaître ses droits et ses responsabilités dans l'usage des médias et agir en conséquence

4. La culture médiatique

- Déclinaisons au collège : comprendre le fonctionnement des médias, utiliser les médias et les informations de manière autonome.

⇒ Le CLEMI propose un document de « Repérage des connaissances, compétences ÉMI dans les programmes des cycles 2, 3 et 4 » :

https://www.clemi.fr/fr/emi_et_programmes.html

⇒ Le site Edubase recense des exemples activités EMI dans toutes les disciplines :

<https://edubase.eduscol.education.fr/recherche?q=&discipline%5B%5D=%C3%89ducation+aux+m%C3%A9dias+et+%C3%A0+l%E2%80%99information>

Pour aller plus loin :

- ⇒ <https://eduscol.education.fr/1531/education-aux-medias-et-l-information>

Focus N°1 : Les cinq lois de l'éducation aux médias et à l'information selon l'UNESCO

LOI 1

L'information, la communication, les bibliothèques, les médias, les technologies, l'Internet ainsi que les autres fournisseurs d'information sont destinés à être utilisés au service de l'engagement critique des citoyens et du développement durable. Ils revêtent tous la même importance. Aucun n'est plus pertinent qu'un autre ou ne devrait être considéré comme tel.

LOI 2

Chaque citoyen est créateur d'information et de connaissances et porteur d'un message. Pour communiquer il doit avoir les moyens d'accéder à de nouvelles informations et connaissances et de s'exprimer. La MIL (EMI) s'adresse à tous, femmes et hommes, et se trouve au cœur de nombreux droits humains.

LOI 3

L'information, les connaissances et messages ne sont pas toujours neutres ou exemptes de partis pris. Toute conceptualisation, utilisation et application de la MIL (EMI) doit être menée de façon transparente et compréhensible auprès de tous les citoyens.

LOI 4

Chaque citoyen veut comprendre et acquérir des informations, connaissances et messages qui lui sont nouveaux, mais aussi communiquer, même si elle/il n'en est pas conscient(e), ne l'avoue pas ou ne l'exprime pas. Cependant, ses droits ne doivent être en aucun cas compromis.

LOI 5

L'éducation aux médias et à l'information ne s'acquiert pas en une fois. Il s'agit plutôt d'une expérience dynamique et d'un processus vivant. Ceux-ci s'achèvent une fois que l'ensemble des connaissances, compétences et attitudes ont été assimilées, de même que l'accès, l'évaluation, l'utilisation, la production et la communication de contenus informatifs, médiatiques et technologiques.

Qu'est-ce que le Programme AGORA ?

Après l'attentat de Conflans-Sainte-Honorine qui a coûté la vie à Samuel Paty, le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis a souhaité lancer un appel à celles et ceux qui font vivre au quotidien la liberté d'expression en France, afin de soutenir et accompagner l'ensemble des équipes éducatives des collèges d'un territoire singulièrement caractérisé par sa jeunesse, dans une démarche globale d'éducation aux médias et à l'information.

En poursuivant de la sorte un engagement volontariste en la matière depuis de nombreuses années (résidences de journalistes, parcours d'éducation au regard et autour du dessin de presse, dispositifs de prévention de l'usage des réseaux sociaux et d'éducation à la citoyenneté...), il s'agissait pour le Département « *d'aller plus loin en proposant des parcours aux 130 collèges publics de Seine-Saint-Denis, dans le respect bien sûr de la liberté pédagogique des enseignants* » (Stéphane Troussel, Président du Conseil départemental).

Un appel, intitulé « *130 journalistes pour 130 collèges publics de Seine-Saint-Denis* », avait alors suscité un large mouvement d'adhésion : plus de 170 journalistes et personnalités s'étaient mobilisé·e·s en quelques jours.

Le Conseil départemental a élaboré, en concertation avec l'Éducation nationale et le CLEMI de l'Académie de Créteil, un programme d'éducation aux médias et à l'information pour la liberté d'expression baptisé AGORA, en référence à la place publique sur laquelle les citoyens de la Grèce antique se rassemblaient pour discuter et débattre des affaires publiques.

Fédérant de multiples partenaires et visant à rendre les élèves pleinement acteurs·rices de leur parcours de jeune citoyen·ne, AGORA repose sur 3 piliers : la formation et l'accompagnement des professionnel·le·s qui interviennent auprès des élèves ; les actions auprès des élèves ; la restitution des travaux avec une place faite notamment aux parents.

AGORA présente en outre la spécificité d'articuler :

- **la rencontre** avec les parrains-marraines, professionnel·le·s du monde des médias, de la culture ou de la recherche, ou personnalités engagées sur les enjeux de liberté d'expression, qui viendront partager avec les élèves et la communauté éducative leurs regards et expériences ;
- **la pratique** qui visera à plonger les élèves dans des expériences pédagogiques qui favorisent la production ou la lecture critique de contenus, et l'exercice de l'argumentation et du débat dans un cadre situé, afin de permettre à chacun·e de développer l'usage autonome des médias et des informations, l'exploitation d'informations de manière raisonnée, et la production de contenus médiatiques ;
- **les apprentissages** qui ne se focaliseront pas sur une thématique ou une époque particulière tendant à exacerber les polarisations à l'œuvre, mais aborderont un ensemble d'enjeux liés au monde contemporain, aux principes fondamentaux de la démocratie et de la République, et s'appuieront sur les programmes d'enseignement, notamment, pour permettre aux élèves d'apprendre à exprimer leur sensibilité et leur point de vue, à se forger un jugement et à s'engager en respectant les règles de droit.

Focus n°2 : Les différents niveaux du Programme AGORA

Parce que tout projet se conçoit à partir des envies, du contexte et des besoins identifiés par chacun des collègues volontaires, différents niveaux d'intervention ont été pensés au sein du programme AGORA, de la sensibilisation au projet d'établissement, en passant par le parcours classe.

NIVEAU 1 – ACTIONS AGORA

Ce niveau de sensibilisation consiste, à l'échelle du collège, en l'animation, par les marraines/parrains bénévoles, d'actions ponctuelles au sein des établissements (conférences, débats et rencontres avec une ou plusieurs classes – 2 à 8 heures par an), sur des thématiques larges (découverte des métiers du journalisme, atelier-débat ciblé, accompagnement à l'élaboration d'un média...).

NIVEAU 2 – PARCOURS AGORA

Conçus sur le modèle des parcours La Culture et l'Art au Collège (CAC) déployés depuis plus de 10 ans, ces parcours, à l'échelle d'un groupe classe, consistent en l'animation, par des professionnels des médias et de l'information, de 20h d'ateliers pratiques (création d'une émission de radio, d'un reportage audiovisuel, d'un journal etc.), 10h de temps de réflexion/débat (analyse du traitement médiatique d'un événement, discussion sur les sources d'information etc.) et de 10h de parcours culturel (visites de rédaction, expositions, spectacles etc.).

NIVEAU 3 – RÉSIDENCES AGORA

Depuis 2017, le Conseil départemental invite chaque année des journalistes ou scientifiques pour 6 à 8 mois de résidence au sein des collèges du département. Ces projets, qui rayonnent à l'échelle du collège et impliquent plusieurs classes, comportent 60h d'intervention auprès des élèves réparties en ateliers pratiques en vue d'une production (émission radio, reportage audiovisuel, journal, enquête etc.), en séances dédiées aux notions clés du journalisme et en parcours culturel (visites de rédaction, expositions, spectacles etc.).

NIVEAU 4 – COLLÈGES EXPÉRIMENTAUX AGORA

Ces collèges placeront l'EMI au cœur de leur projet d'établissement, afin d'imprégner l'ensemble des projets et approches pédagogiques et initier de nouvelles dynamiques éducatives. Bénéficiant de moyens financiers spécifiques et pluriannuels apportés par le Conseil départemental, ils seront assistés par différents partenaires et auront vocation à devenir ressource pour la communauté éducative du territoire.

Comment intervenir en classe ?

1. Conseils pour préparer son intervention

- ⇒ Échanger avec l'équipe éducative pour prendre en compte le projet d'établissement, les besoins, envies et attentes du collège.
- ⇒ Prévoir les modalités d'implication des enseignant·e·s, des élèves et des familles : durée, fréquence, supports pédagogiques, outils de communication, rôle de chacun·e etc.
- ⇒ Définir la trame des interventions et leur contenu en collaboration avec l'équipe éducative.
- ⇒ S'appuyer sur les professeur·e·s documentalistes, référent·e·s sur l'EMI, ainsi que sur les ressources proposées par le CLEMI (Centre pour l'éducation aux médias et à l'information).
- ⇒ Constituer son corpus documentaire avec une attention portée sur le pluralisme des médias.

2. Le positionnement et le partenariat intervenant·e / enseignant·e

- ⇒ Quel que soit le type d'intervention, l'enseignant·e garde la responsabilité pédagogique de l'organisation de la séance et définit les conditions du déroulement de l'activité et les règles de sécurité à mettre en œuvre.
- ⇒ L'intervenant·e est la pierre angulaire de l'intervention. Il/elle en assure l'animation afin de transmettre aux élèves tous les bénéfices de son expérience, de son expertise, dans une démarche bienveillante et toujours attentive aux besoins de chacun·e.
- ⇒ La relation enseignant·e / intervenant·e fonctionne donc sur le modèle du partenariat, au service des élèves. Il est dès lors nécessaire pour ce binôme de régulièrement échanger, se concerter et s'accorder s'agissant de l'articulation de leur rôle respectif.

3. Le lien aux élèves

- ⇒ Instaurer une relation :
 - en prenant le temps de présenter votre parcours et d'explicitier l'objet, le contenu et la démarche globale de votre intervention ;
 - en demandant aux élèves de se présenter et en les interrogeant sur leurs attentes et souhaits s'agissant de cette intervention mais aussi sur leur vision et leurs pratiques des médias.
- ⇒ Définir un cadre :
 - en détaillant l'organisation de l'intervention ;
 - en rappelant que, s'il ne s'agit pas d'un cours à proprement parler, l'intervention relève d'une activité inscrite dans le cadre scolaire.
- ⇒ Nourrir les interactions :
 - en invitant régulièrement les élèves à réagir au contenu de l'intervention ;
 - en pensant le rôle des élèves au sein de la démarche globale du projet pour les rendre pleinement producteurs·rices de contenus et acteurs·rices de l'action ;

- en proposant des débats, en s'appuyant sur des outils pour créer des études de cas...
- ⇒ Prendre le temps de la réflexivité et du rayonnement du projet :
- Quel regard les élèves portent-ils sur l'intervention a posteriori ?
 - Leur vision des médias et de l'information a-t-elle évolué ?
 - Quels sont les apports de cette intervention pour les élèves hors du cadre scolaire?

4. Le rayonnement et la valorisation des projets

- ⇒ À l'échelle de l'établissement
- en ouvrant le projet à une communauté éducative élargie (temps de rencontres, stages, formation...)
 - en ouvrant le projet à d'autres groupes (classes, ateliers...) par des temps d'ateliers de sensibilisation, des valorisations et étapes de travail publiques, des temps forts (débats, conférences, découverte de métiers, sorties...)
- ⇒ En lien avec les familles
- en développant des outils de communication adaptés (courriers...)
 - en initiant des temps ouverts aux familles (sorties, présentation du projet...)
 - en intégrant le cercle familial au projet (travail d'enquête, public d'une émission de radio...)
- ⇒ En s'appuyant sur l'ENT (Espace Numérique de Travail) du collège
- qui permet de communiquer auprès des élèves, des équipes éducatives et des parents
 - qui permet de valoriser le projet et de pleinement contribuer à la démarche globale du programme AGORA, notamment via l'outil de création de média MadMagz
- ⇒ En favorisant l'ouverture de médias
- par des mises en lien avec les partenaires médias du Département
 - par la création d'espaces dédiés au sein des médias pour lequel travaille l'intervenant·e

5. En cas de difficultés

Afin que le projet se déroule dans des conditions optimales, il importe de se référer à des interlocuteurs·rices partenaires du programme en cas de difficultés d'ordre logistique, pédagogique, partenariale ou de situation pédagogique complexe ou critique. L'intervenant·e a un rôle de veille et d'alerte auprès de ses partenaires.

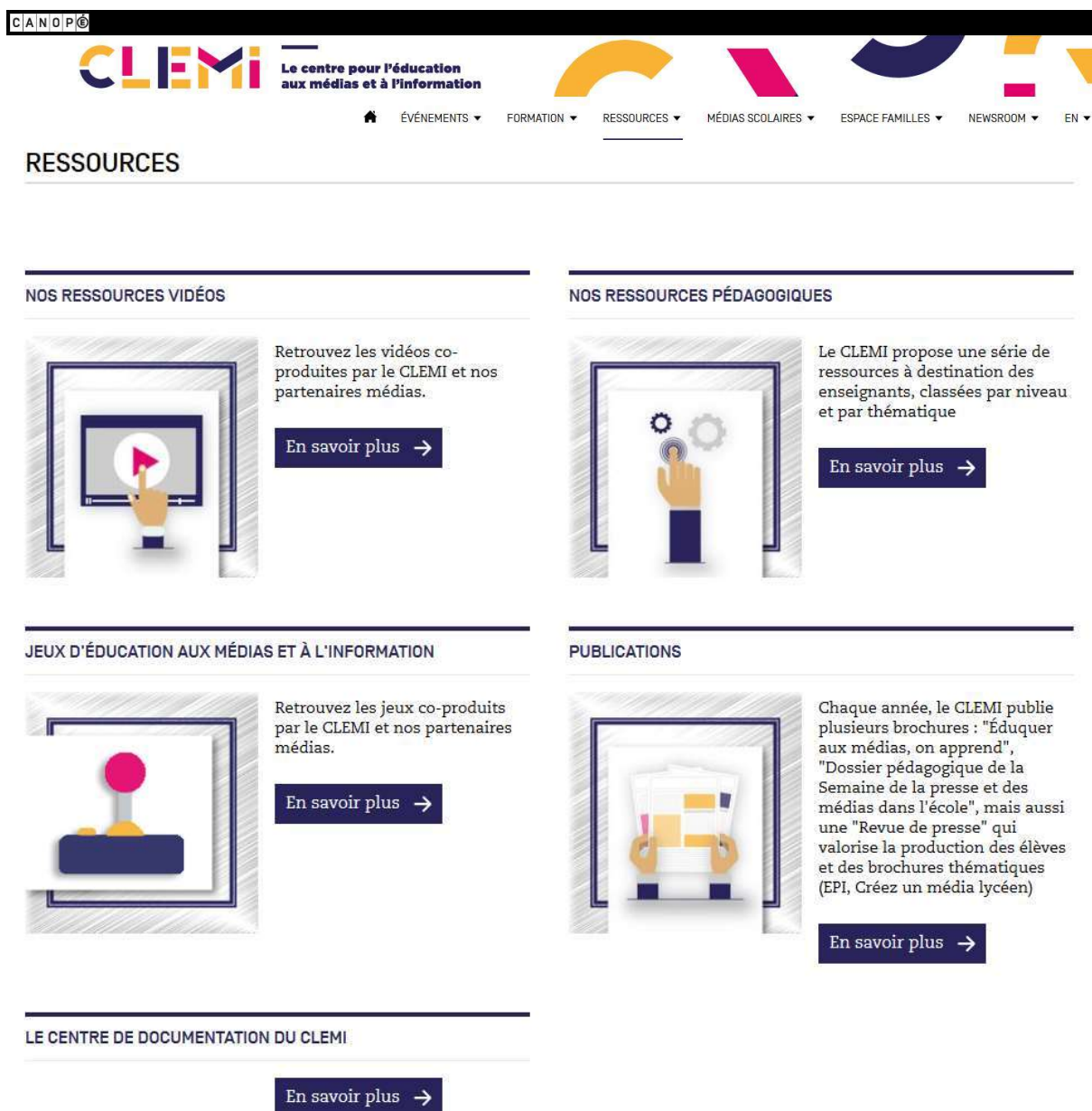
- ⇒ Des interlocuteurs·rices dédié·e·s au sein du collège (enseignant·e·s et direction)
- ⇒ Des interlocuteurs·rices dédié·e·s au sein de la structure partenaire (association...)
- ⇒ Des interlocuteurs·rices au sein du Département (Service Culture, Art et Territoire et Service du Projet éducatif et de la Jeunesse) : agora@seinesaintdenis.fr
- ⇒ Des interlocuteurs·rices au sein de l'Education nationale (DSDEN et Rectorat)
DSDEN : ce.93eac@ac-creteil.fr
CLEMI de l'Académie de Créteil : clemicreteil@ac-creteil.fr

Sur quelles ressources pédagogiques s'appuyer ?

Depuis 1983, le CLEMI - Centre pour l'éducation aux médias et à l'information - œuvre à l'éducation aux médias dans l'ensemble du système éducatif français. Il propose aux enseignant·e·s des formations, des animations et des ressources documentaires. Il accompagne également les élèves qui créent des médias scolaires. Son action vise à former l'esprit critique des élèves pour contribuer à l'existence de médias de qualité garants des principes démocratiques sur lesquels se fondent la République et son école.

Son site internet dispose de nombreuses ressources (vidéos, fiches pédagogiques, publications...) :

⇒ <https://www.cleml.fr/fr/ressources.html>



CANOPÉ

CLEMI Le centre pour l'éducation aux médias et à l'information

ÉVÉNEMENTS ▾ FORMATION ▾ **RESSOURCES ▾** MÉDIAS SCOLAIRES ▾ ESPACE FAMILLES ▾ NEWSROOM ▾ EN ▾

RESSOURCES

NOS RESSOURCES VIDÉOS

Retrouvez les vidéos co-produites par le CLEMI et nos partenaires médias.

En savoir plus →

NOS RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

Le CLEMI propose une série de ressources à destination des enseignants, classées par niveau et par thématique

En savoir plus →

JEUX D'ÉDUCATION AUX MÉDIAS ET À L'INFORMATION

Retrouvez les jeux co-produits par le CLEMI et nos partenaires médias.

En savoir plus →

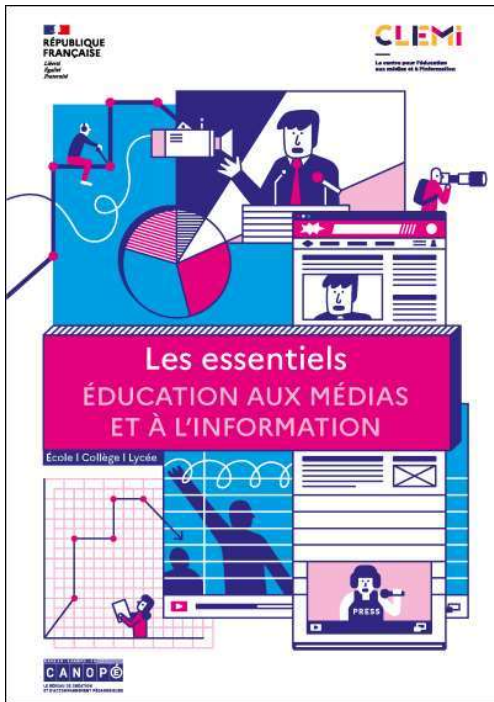
PUBLICATIONS

Chaque année, le CLEMI publie plusieurs brochures : "Éduquer aux médias, on apprend", "Dossier pédagogique de la Semaine de la presse et des médias dans l'école", mais aussi une "Revue de presse" qui valorise la production des élèves et des brochures thématiques (EPI, Créez un média lycéen)

En savoir plus →

LE CENTRE DE DOCUMENTATION DU CLEMI

En savoir plus →



La brochure réalisée à l'attention des enseignant·e·s est pertinente également pour les intervenant·e·s :

⇒ <https://www.cleml.fr/fr/ressources/les-essentiels-education-aux-medias-et-a-l-information.html>

Enfin, le vademécum de l'EMI peut également constituer une ressource intéressante. Initié par la direction générale de l'enseignement scolaire et conçu avec l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, la direction du numérique pour l'éducation et le CLEMI, en collaboration avec le ministère de la Culture, il permet de :

- s'approprier les enjeux de l'EMI dans le cadre scolaire ;
- repérer comment les enseignements peuvent se nourrir de l'EMI et comment l'EMI peut s'enrichir des enseignements (éducation aux médias et à l'information / éducation par les médias et l'information) ;
- s'engager dans l'EMI selon plusieurs entrées, disciplinaires ou interdisciplinaires, et selon diverses modalités, dans le cadre des enseignements ou d'actions éducatives, en autonomie ou en partenariat, en mode projet.

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS



⇒ <https://eduscol.education.fr/document/33370/download?attachment>

Annexe / La Charte AGORA

Cette charte vise à définir et poser les valeurs et principes pédagogiques partagés par les partenaires du programme AGORA, et a vocation à être signée par l'ensemble des partenaires.

Face à la montée des extrémismes, des obscurantismes, et à la polarisation du débat public qui menacent le pacte républicain, le Département a souhaité initier un programme dédié à l'éducation aux médias et à l'information pour la liberté d'expression, AGORA. En s'appuyant sur l'engagement de parrains et de marraines investi·e·s sur les enjeux d'information et de liberté d'expression, et la mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative (enseignant·e·s, chef·fe·s d'établissements, familles, associations complémentaires de l'École...), ce programme s'adresse à l'ensemble des collégien·ne·s de Seine-Saint-Denis, et doit leur permettre de bénéficier d'actions qui viennent les rendre acteurs·rice·s de leur parcours de jeune citoyen·ne. Il participe ainsi à revivifier notre démocratie en s'appuyant sur la jeunesse du territoire, il constitue en ce sens une des pierres angulaires du projet éducatif départemental, et vient enrichir les actions d'éducation à la citoyenneté menées sur le territoire depuis de nombreuses années, en développant les démarches d'éducation aux médias et à l'information (EMI).

L'éducation aux médias et à l'information est aujourd'hui une mission importante portée par l'École. Elle vise un objectif d'émancipation : permettre aux élèves de développer leur esprit critique dans une société de l'information et de la communication, de devenir des citoyen·ne·s actif·tives, éclairé·e·s et responsables de demain.

Au collège, l'éducation aux médias et à l'information est définie par un programme, participant du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Elle s'inscrit dans les parcours de l'élève : le parcours citoyen et le parcours d'éducation artistique et culturelle. Elle contribue à l'éducation à la citoyenneté numérique et à la transmission des valeurs de la République. Elle participe en effet à la sensibilisation et à la compréhension des principes de liberté d'expression et de pluralisme, essentiels dans une société démocratique.

C'est avec la volonté commune de s'engager ensemble autour de ces enjeux que les signataires ont construit la présente charte. Elle présente les principes qui guideront la conception et la mise en œuvre de l'ensemble des actions liées au programme AGORA.

- 1- Dans le monde contemporain, l'éducation aux médias et l'information et l'apprentissage de la liberté d'expression sont des conditions de la vitalité de nos démocraties. Le programme AGORA a pour ambition de les rendre accessibles à tou·te·s, et en particulier aux élèves de collège, en contribuant à leur apprendre à s'informer, à utiliser les médias et les outils de communication pour exercer leurs droits et leur citoyenneté, en soutenant leur parole et leur droit à s'exprimer.
- 2- Le programme AGORA propose une éducation aux médias et à l'information pour la liberté d'expression, en partenariat avec des professionnel·le·s de l'information et des médias, de la recherche et de la culture. En appui des équipes éducatives, les actions menées conjuguent 3 dimensions : la rencontre avec les personnalités engagées en tant que parrains-marraines dans le programme ; la pratique effective de situations pédagogiques qui favorisent l'émancipation de la personne et du·de la citoyen·ne ; des apprentissages liés aux programmes d'enseignement qui permettent aux élèves de donner du sens à leurs expériences.

- 3- Le programme AGORA vise à permettre aux élèves de faire l'expérience de production et de lecture critique de contenus médiatiques pluriels (dans leurs formes, dans les points de vue exprimés...), de l'argumentation et du débat, pour développer leur autonomie, en s'appuyant sur la rencontre avec des professionnel-le-s du monde des médias, de la culture ou de la recherche, ou des personnalités reconnues sur les enjeux de liberté d'expression. C'est un programme d'éducation par la pratique des médias, de l'information et de la liberté d'expression.
- 4- AGORA permet aux élèves d'acquérir des connaissances et des repères partagés, en s'appuyant sur l'ensemble des enseignements et du socle commun : comprendre comment et pourquoi les contenus médiatiques sont produits, apprendre à distinguer les sources d'information, s'interroger sur la validité, la fiabilité et la pertinence d'une information, distinguer les langages des médias, questionner leurs représentations du monde, apprendre à produire, à communiquer, à partager des informations dans le respect du droit et de l'éthique de l'information. C'est un programme d'éducation aux médias, à l'information pour la liberté d'expression.
- 5- Le programme AGORA vise à aborder l'éducation aux médias, à l'information et à la liberté d'expression en permettant aux élèves de s'ouvrir au pluralisme des sources et des opinions, et à la complexité des enjeux du monde contemporain, afin de développer leur esprit critique, pour lutter contre la polarisation du débat public et toutes les formes d'extrémismes et d'obscurantismes.
- 6- Le programme AGORA a vocation à se déployer pour les publics de la Seine-Saint-Denis, et tout au long de la scolarité au collège. Il vise à construire des passerelles avec tous les temps de vie des jeunes, dans le cadre d'un parcours cohérent impliquant activement leur environnement familial et amical. Il accorde une place centrale à l'enjeu de partage des productions des élèves, au sein et au-delà de l'établissement, dans un dialogue fort et constant avec les familles.
- 7- La réussite du programme AGORA repose sur l'engagement mutuel entre différents partenaires à coopérer dans une dynamique de projets partagés (conception, évaluation, mise en œuvre) qui reconnaît et respecte l'engagement et le rôle de chacun-e : communauté éducative et professionnel-le-s de l'information, de la culture et de la recherche, secteur associatif et société civile, État et collectivités territoriales.
- 8- Les différent-e-s intervenant-e-s du programme AGORA s'engagent à respecter les principes de neutralité et de gratuité du service public d'éducation, et les obligations annexées à cette charte.
- 9- La pertinence et la qualité des actions menées dans le cadre du programme AGORA s'appuieront sur un effort de formation des différent-e-s acteurs-rices favorisant leur connaissance mutuelle, l'acquisition et le partage de références communes.
- 10- Le programme AGORA s'appuiera sur des travaux de recherche et d'évaluation, des temps d'échange entre acteurs-rices, permettant de cerner l'impact des actions, d'en améliorer la qualité et d'encourager les démarches innovantes.